

Mosquée de la Meinau : les Résistants ont gagné la première manche

écrit par Christine Tasin | 13 juin 2015



Nous vous avons présenté l'année dernière le scandaleux projet de mosquée avec minarets de 44 mètres de haut dans le quartier de la Meinau, à Strasbourg.

<http://resistancerepublicaine.com/2014/mosquee-de-la-meinau-a-strasbourg-silence-complice-de-lump-du-fn-et-des-medias-on-ne-laissera-pas-faire/>

Des adhérents de Résistance républicaine, riverains, et l'association de Jacques Cordonnier, Forum d'Alsace, avaient

déposé un recours au Tribunal administratif.

<http://resistancerepublicaine.com/2014/recours-contre-la-mosquee-de-la-meinau-a-strasbourg-coup-de-chapeau-a-jacques-cordonnier-et-forum-dalsace/>

Ils ont remporté la première manche, comme le raconte Jacques Cordonnier dans son communiqué :

**Premier succès du recours contre le projet
de mosquée avec minarets à la Meinau à Strasbourg**

Les recours déposés en décembre 2014 et en février 2015 par l'association Forum d'Alsace et des habitants du quartier de la Meinau à Strasbourg **ont contraint la confédération islamique Milli Görüs et la Ville de Strasbourg à modifier le permis de construire délivré le 19 septembre 2014 à la communauté turque.**

Ce permis comportait de nombreuses irrégularités. En particulier, le projet ne respectait pas :

- les prescriptions du Plan de prévention du risque inondation,
- les règles d'urbanisme qui limitent à 18 mètres la hauteur des constructions dans ce secteur, alors que le projet prévoyait une coupole et des minarets culminant à une hauteur bien supérieure, dominant tout le voisinage.

Le permis modificatif accordé le 9 juin dernier a réduit la hauteur initiale des minarets. Mais ce permis ne respecte toujours pas les règles d'urbanisme qui doivent s'appliquer à tous, sans privilège ou exception pour qui que ce soit.

Ce permis modificatif fera l'objet d'un nouveau recours devant le tribunal administratif de Strasbourg.

Le maire de Strasbourg commet une faute en autorisant la construction de minarets, ce qu'aucun maire d'Alsace n'avait autorisé jusqu'à présent. La

conformité aux normes d'un nouveau lieu de culte n'impose en rien des minarets. Les Alsaciens en général, et les habitants du quartier de la Meinau en particulier, considèrent que les minarets ne font pas partie des traditions de notre région et ne s'intègrent pas dans nos paysages.

Jacques Cordonnier

Président du Forum d'Alsace